

Addenda de sélection pour l'équipe de tir à l'arc recourbé aux Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse

<i>Date d'approbation</i> 3 novembre 2022	<i>Date d'activation</i> 3 novembre 2022	<i>Mise à jour:</i> 18 janvier 2023 - Dates du camp de sélection ajoutées
<i>Approved by:</i> Directeur de la haute performance de Tir à l'arc Canada		<i>Lien vers :</i> Politique de sélection de l'équipe canadienne - Tir à l'arc recourbé, Formulaire d'intention, Suivi des résultats du niveau du podium (Podium Result Track, Politique de brevetage pour tir à l'arc recourbé

1 au 9 juillet 2023, à Limerick, Irlande

1. Introduction

Ce document sert d'addenda de sélection à la politique de sélection pour l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé de Tir à l'arc Canada.

L'objectif de cet addenda est de définir les critères spécifiques à l'événement utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes juniors du tir recourbé qui participeront aux championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse 2023 à Limerick, Irlande.

À titre de référence, la politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc recourbé se trouve au lien suivant :

<https://archerycanada.ca/fr/our-recurve-program/selection-processes/>

2. Objectif de performance

L'objectif de performance de Tir à l'arc Canada comporte deux volets, comme suit :

- A. Au minimum, terminer parmi les 32 premiers du classement ou dans la première moitié (s'il y a moins de 64 compétiteurs) des participants à ce tournoi dans toute catégorie à laquelle le Canada participe.



- B. Terminer parmi les 16 premiers du classement pour au moins une compétition par équipe.

3. Changements et modifications

En cas de modifications des critères de sélection et d'admissibilité par la World Archery (WA), Tir à l'Arc Canada est lié par ces changements et révisera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'Arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus et d'autres maladies infectieuses, à l'échelle mondiale et nationale, ainsi que son impact sur les événements internationaux de tir à l'arc et/ou la sélection nationale des athlètes pour participer à ces événements. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact de ces maladies ne l'exigent, Tir à l'arc Canada respectera cet addenda de sélection tel que rédigé.

Cependant, des situations liées à la maladie infectieuse peuvent survenir et nécessiter la modification du présent addenda de sélection. S'il y a des changements liés à l'addenda de sélection, des modifications seront apportées le plus rapidement et aussi souvent que possible. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible. De plus, il peut se produire des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addenda de sélection tel qu'il soit rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Le cas échéant, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le présent addenda de sélection. La décision se prendra en consultation avec la ou les personnes ou le(s) comité(s) concerné(s) (le cas échéant), et conformément aux objectifs de performance, ainsi qu'à la philosophie et à la stratégie de sélection énoncés dans ce document. Si une telle décision est nécessaire, Tir à l'arc Canada communiquera avec les personnes concernées dès que possible.

4. Conditions d'âge et inscription

La sélection de l'équipe se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé de Tir à l'arc Canada, selon le cas, et à cet addenda. Les exigences d'admissibilité doivent être remplies comme stipulé dans la politique de sélection et cet addenda. Les critères d'admissibilité en fonction de l'âge sont les suivants :



- Les archers **juniors** de tir à l'arc recourbé nés en 2003 ou après peuvent compétitionner aux Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse dans la catégorie junior.
- Les archers **cadets** de tir à l'arc recourbé nés en 2006 ou après peuvent compétitionner aux Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse dans la catégorie cadet.

4.1 Soumission de l'intention de compétitionner

Tout athlète qui remplit les critères d'admissibilité en matière d'âge ci-dessus et qui veut faire partie de l'équipe canadienne de tir à l'arc recourbé qui participera aux Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse doit soumettre son intention de compétitionner avant minuit, le 1er janvier 2023. Veuillez utiliser la procédure décrite en ligne, lien ci-dessous, pour communiquer votre intention à Tir à l'arc Canada :

<https://archerycanada.ca/world-archery-youth-championships-athlete-intent-form/>

5. Catégories et taille de l'équipe

Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 3 athlètes dans les catégories de compétition d'arc recourbé suivantes :

1. Équipe féminine junior (équipe de 3 personnes)
2. Équipe féminine cadette (équipe de 3 personnes)
3. Équipe masculine junior (équipe de 3 personnes)
4. Équipe masculine cadette (équipe de 3 personnes)

6. Comité de sélection

Sous la direction du DHP, l'entraîneur national junior de tir à l'arc recourbé est responsable de la sélection des athlètes et du personnel qui participeront aux événements, conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc recourbé et aux critères propres à chaque événement.

7. Informations sur la sélection

La sélection pour les Championnats du monde de tir à l'arc jeunesse 2023 se fera lors d'un camp de sélection de 3 jours. Ce camp aura lieu du 2 au 4 juin 2023 à Cambridge, ON.



Seulement les archers qui ont soumis leur intention conformément à la section 4.1 seront invités à participer

7.1 Format du camp de sélection

La sélection se fera sur la base des performances de l'athlète lors d'une compétition définie (« camp de sélection ») en utilisant la valeur moyenne des flèches (VMF) de l'athlète. Les archers doivent également démontrer qu'ils peuvent obtenir un pointage minimum de qualification (PQM).

a) Compétition définie

La performance sera évaluée en fonction de deux (2) indicateurs de performance, comme suit :

1. Valeur moyenne des flèches de la ronde de classement
2. VMF en compétition - incluant les matchs individuels et par équipe

Pour la VMF :

- Ronde de classement : La VMF sera calculée en divisant le pointage total de l'archer dans les rondes désignées par le nombre total de flèches tirées.
- En compétition : La VMF en compétition sera calculée en additionnant la valeur de toutes les flèches tirées par l'archer en équipe individuelle, en ronde d'équipe et dans tout exercice désigné, par le nombre total de flèches tirées dans les rondes correspondantes.

Les 3 meilleurs athlètes de chaque catégorie seront nommés dans l'équipe à condition qu'ils aient atteint le PMQ tel que décrit ci-dessous.

Tir à l'arc Canada se réserve le droit de limiter la participation au camp de sélection à 16 athlètes masculins et 16 athlètes féminins.

b) Pointage minimum de qualification

Les archers doivent démontrer leur capacité à atteindre un pointage minimal de qualification pour être nommés dans l'équipe. Le pointage requis sera équivalent à la VMF indiquée sur le pointage PRT de Tir à l'arc Canada -2, en fonction de l'âge de l'athlète en date du 31 décembre de l'année où le pointage a été tiré. Les pointages PRT sont décrits sur le lien suivant : [Podium-Result-Track-Writing.pdf \(archerycanada.ca\)](https://www.archerycanada.ca/Podium-Result-Track-Writing.pdf).



Male			Female		
Age	Distance	AAV	Age	Distance	AAV
15	60M	8.22	15	60M	7.86
16		8.39	16		8.11
17		8.39	17		8.25
18	70M	8.28	18	70M	8.17
19		8.39	19		8.28
20		8.53	20		8.28

Les archers seront considérés comme ayant démontré leur capacité à atteindre le pointage requis par l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Avoir tiré le pointage requis une fois au cours de l'année 2022 ou 2023, soit dans une ronde officielle 720, soit dans une ronde officielle de pointage telle que désignée par Tir à l'arc Canada.
- Obtenir une VMF combinée dans la ronde de classement et les rondes en compétition au camp de sélection.

Note : Un athlète cadet en 2022, qui compétitionnera comme junior en 2023, sera considéré comme ayant atteint son PMQ à condition qu'il ait atteint le PMQ correspondant pour les cadets en 2022.

Note : Tir à l'arc Canada se réserve le droit de nommer des athlètes qui n'ont pas atteint le PMQ pour faire partie d'une équipe qui participera soit à la ronde des équipes, soit à la ronde des équipes mixtes.

8. Frais et taxes pour l'événement

8.1 Taxe spécifique des Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse

Tir à l'Arc Canada prévoit un coût par athlète d'environ 5000 \$, selon l'information préliminaire fournie par le comité organisateur, incluant les vols, l'hébergement et la nourriture.

Tir à l'Arc Canada subventionnera chaque athlète selon leur VMF par rapport au PRT dans le camp de sélection comme suit :

PRT - 2	PRT -1	PRT
500\$	2500\$	4000\$



Tous les frais supplémentaires doivent être couverts par les athlètes en tant que taxe spécifique à l'événement. Les athlètes devraient également prévoir des frais accessoires supplémentaires, tel que décrit dans la Politique des taxes de Tir à l'Arc Canada, Section 3 « Taxes spécifiques aux événements » : [Updated_Final_CardingLevyPolicy-1.pdf](#) (archerycanada.ca)

8.2 Camp de sélection pour les Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse

Les athlètes seront responsables de tous les frais liés à leur participation au camp de sélection des Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription de 150 \$.

9. Groupe d'entraînement

Tir à l'arc Canada aidera les athlètes à se préparer pour les Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse à partir de la fin de l'automne 2022. Le groupe d'entraînement a pour but de guider les athlètes et les entraîneurs dans leur préparation pour les Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse 2023 et dans leur parcours vers les Championnats du monde de tir à l'arc de la jeunesse 2025, qui auront lieu à Winnipeg.

Le groupe d'entraînement sera formé de manière à inclure :

- Une consultation entre l'athlète, l'entraîneur personnel et l'entraîneur national junior sur des sujets tels que :
 - La périodisation
 - La préparation technique
 - L'équipement et le réglage
 - Force et conditionnement physique
- Possibilités d'entraînement et de formation spécifiques à Toronto.
- Séance(s) d'entraînement virtuelle(s) (pour les athlètes à distance)
- Séances de groupe virtuelles selon les besoins

Les athlètes qui sont intéressés par le groupe d'entraînement virtuel doivent remplir le formulaire d'inscription avant le 10 décembre :

<https://archerycanada.ca/world-archery-youth-championships-athlete-intent-form/>

Parmi les athlètes qui s'inscrivent, Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 16 athlètes pour participer au groupe d'entraînement. Les athlètes seront sélectionnés en fonction de



leur historique de performance et de leur potentiel futur tel qu'évalué par l'entraîneur national junior recourbé.